



Lettre d'information n°28

12 mai 2021

« Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des Établissements Publics Territoriaux,

Si le taux d'incidence est passé sous la barre des 400 comme dans l'ensemble des autres départements, il reste très élevé dans le Val de Marne à 317 pour 100 000 habitants au 8 mai. Le virus continue donc de circuler activement sur le territoire et il s'agit de rester très vigilant et de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières.

C'est dans ce contexte que nous menons de front deux chantiers.

D'abord, le déconfinement. Il se déroule en quatre étapes progressives du 3 mai au 30 juin. La prochaine étape aura lieu le 19 mai avec un couvre-feu repoussé à 21h et la réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées. Ces évolutions nationales pourront être tempérées dans les territoires où le virus circule trop.

Ensuite, la campagne de vaccination qui accélère. Vous trouverez dans cette note d'information un point sur la stratégie départementale et les prochaines évolutions. Cette mobilisation pour la vaccination est une œuvre collective de toutes et tous, services de l'État, collectivités, associations, personnel médical. Pour cette mobilisation générale qui nous a permis de procéder à 309 000 primo-injections au 9 mai, je vous présente à toutes et à tous mes sincères remerciements.

Je sais que cette mobilisation ne faiblira pas dans les semaines qui viennent pour assurer la meilleure protection possible de nos concitoyens.

Sophie Thibault, Préfète du Val-de-Marne

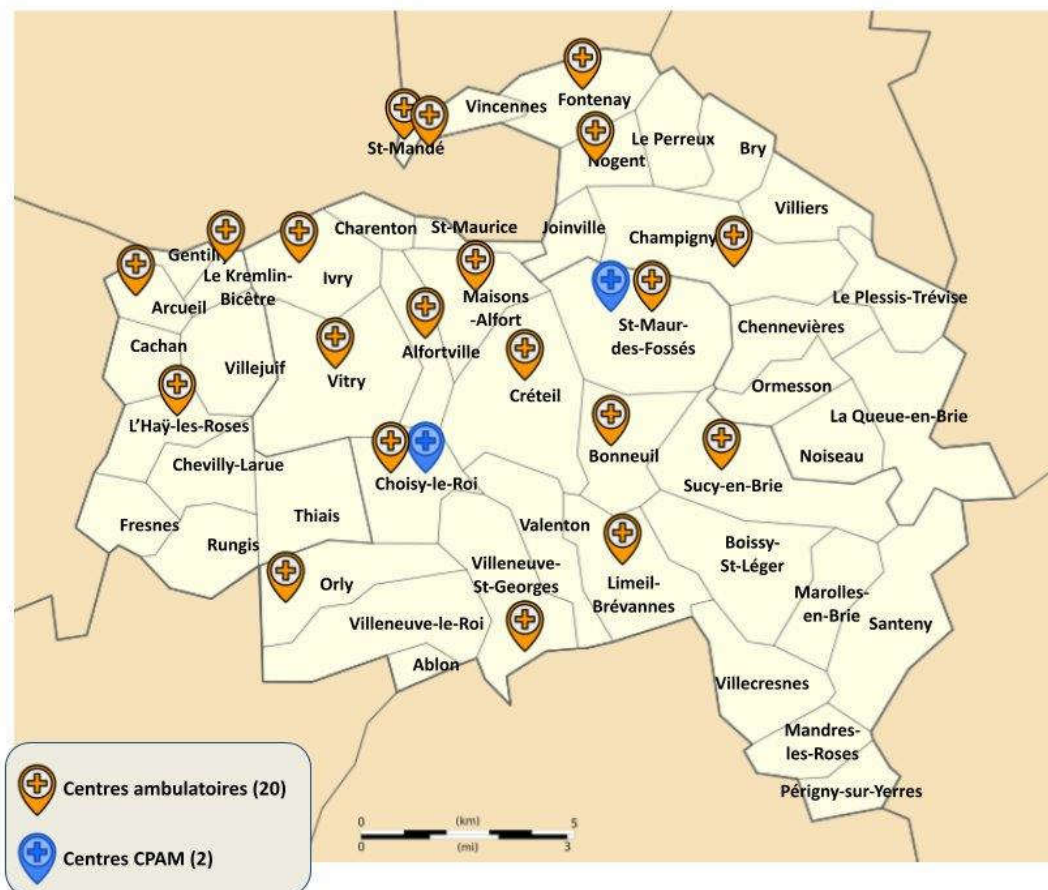
Focus sur la stratégie de vaccination

Outre la vaccination chez les médecins et en pharmacie, la stratégie vaccinale mise en place dans le Val-de-Marne pour les publics cibles avec le vaccin Pfizer repose aujourd'hui sur un réseau de 20 centres ambulatoires dans une logique de proximité et de maillage territorial équilibré.

Ces centres ont été mis en place grâce à l'action conjointe de l'État (dont les militaires et les sapeurs-pompiers), des élus locaux, de la communauté médicale et des associations. Initialement au nombre de 13, l'ouverture de ces centres a été progressive avec en dernier lieu celle d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Vitry-sur-Seine, de Limeil-Brévannes et de Fontenay-sous-Bois.

En un mois, l'allocation pour le Val-de-Marne a doublé, passant de 20 000 à plus de 40 000 doses affectées par semaine. Cette forte augmentation se poursuit avec près de 57 000 doses pour la semaine du 10 mai. La forte mobilisation et réactivité de tous les acteurs, en premier lieu les mairies, a permis d'utiliser l'intégralité de ces doses.

Centres de vaccination du Val-de-Marne



Au 9 mai, plus de 309 000 personnes ont reçu une première injection dans le Val de Marne soit 22 % de la population du Val de Marne. 149 000 ont reçu une seconde injection (soit 10,6%), ce qui classe le département au deuxième rang régional en pourcentage de la population vaccinée.

71 % des publics de plus de 75 ans résidant dans le Val-de-Marne ont reçu au moins une dose de vaccin. Des initiatives ont été mises en place pour aller vers ce public. D'abord avec le concours des CCAS des communes qui ont reçu chaque semaine une allocation de doses dédiée. Ensuite, depuis le 29 mars, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) rappelle ce public identifié pour lui donner des rendez-vous. Cette opération succède à celle déjà conduite par la CPAM dans notre département, à destination des publics prioritaires bénéficiaires de la C2S (ex CMU), qui avaient été contactés et s'étaient vus offrir une possibilité de vaccination dans les centres médicaux de la CPAM situés à Choisy-le-Roi et à Saint-Maur-des-Fossés.

En outre, le Gouvernement a facilité la vaccination avec l'AstraZeneca de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus. L'hôpital d'instruction des armées Bégin leur consacre des plages horaires dédiées.

La campagne de vaccination entre désormais dans une nouvelle phase avec trois enjeux :

1) Poursuivre la montée en charge

Les centres ambulatoires déjà ouverts vont continuer à monter en puissance. Un travail est mené avec l'ARS et la préfecture pour que les plus petits centres en particulier trouvent des leviers d'efficacité.

Par ailleurs, un projet d'ouverture d'un nouveau centre est à l'étude dans la perspective d'une nouvelle augmentation des dotations à la fin du mois et pour poursuivre l'aller-vers.

2) Étendre les publics éligibles

Le président de la République a indiqué le 6 mai le calendrier suivant :

- **10 mai** : ouverture de la vaccination aux plus de 50 ans (prise de rendez-vous dès le 7 mai sur santé.fr) ;
- **12 mai** : toutes les personnes majeures pourront prendre rendez-vous la veille pour le lendemain si des doses de vaccin sont disponibles ;
- **15 juin** : ouverture de la vaccination à tous les adultes.

3) Vacciner les membres des bureaux de vote et le personnel communal mobilisé les jours des élections départementales et régionales

Une procédure spécifique est mise en place pour que les membres des bureaux de vote ainsi que les fonctionnaires mobilisés le jour du scrutin (des communes et de l'Etat) puissent être vaccinés avant le 6 juin, pour les scrutins des 20 et 27 juin.

Une attestation de priorité d'accès leur sera délivrée par les maires (celle-ci est jointe en annexe de cette newsletter) et ils devront prendre un rendez-vous dans n'importe quel centre de vaccination ambulatoire, via les plateformes de réservation en ligne (Doctolib a ainsi créé une catégorie ad hoc).

Pour les éventuels bénéficiaires qui n'auraient pas été en mesure d'obtenir un tel rendez-vous avant le 6 juin, les maires devront faire remonter avant le 21 mai 2021 en préfecture via la boîte pref-vaccination-covid19@val-de-marne.gouv.fr et selon le modèle figurant en annexe 4 de la circulaire du 28 avril 2021 (jointe en annexe de cette newsletter), la liste des personnes concernées, afin que la préfecture et l'ARS désignent un centre où ils pourront se faire vacciner le week-end des 5 et 6 juin 2021.

Il en va de même des assesseurs désignés par les candidats pour lesquels ces derniers devront préciser aux mairies, avant le 21 mai 12h ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une vaccination. A défaut de désignation des assesseurs à cette date, les intéressés ne pourront prétendre à être vaccinés sur l'un des créneaux réservés.

Dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées et de mobiliser uniquement des fonctionnaires communaux vaccinés le jour du scrutin, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests 48 heures avant le scrutin, comme toutes les personnes non encore vaccinées participant à l'organisation du scrutin.

Des autotests seront aussi mis à la disposition des présidents de bureau de vote, à destination des membres des bureaux de vote et scrutateurs.

Un déconfinement en quatre étapes

Un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département a été annoncé par le président de la République

Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement.

Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.



Informations sur les élections départementales des 20 et 27 juin

Compte-tenu de la décision du Gouvernement de décaler les élections aux 20 et 27 juin 2021, le calendrier de ces élections a été adapté à ces nouvelles dates :

- *dépôt des candidatures du premier tour : du lundi 26 avril, 9h00 au mercredi 5 mai, 12h00 ;*
- *tirage au sort des panneaux d'affichage : 5 mai à partir de 14h00 ;*
- *commission de propagande : 6 mai à partir de 9h30 ;*
- *date limite de dépôt de la propagande en mairie : mardi 18 mai, 12h00 ;*
- *mise sous pli par les communes et envoi aux électeurs : entre le mardi 18 et le mercredi 26 mai 2021 ;*
- *dépôt des candidatures du second tour : lundi 21 juin, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;*
- *date limite de dépôt de la propagande en mairie : mardi 22 juin, 18h00 ;*
- *mise sous pli par les communes et envoi aux électeurs : entre le mardi 22 et le jeudi 24 juin, 18h00.*

Par ailleurs, un addendum au memento des candidats concernant l'adaptation des règles de la campagne électorale au contexte sanitaire a été publié sur le site internet de la préfecture.

Participez au « 18/20 de la Relance »

Chaque mercredi de 18h à 20h, la sous-préfète chargée de la relance anime un temps d'échange visant à permettre aux acteurs économiques d'obtenir, en direct, de la part des services départementaux et des opérateurs publics, les réponses à leurs questions.

L'objectif est double. D'une part, apporter des informations sur les possibilités pour les chefs d'entreprise de bénéficier de l'aide la plus appropriée à chacune de leurs situations ; et de faire connaître des services de l'État parfois méconnus du grand public. D'autre part, démontrer, par l'action, que les services de l'Etat sont accessibles à tous, et au service des entreprises et des forces vives du territoire.

Les inscriptions s'effectuent sur pref-francerelance@val-de-marne.gouv.fr.

Une Foire aux questions adressée aux participants est disponible sur la page [France Relance](#) du site de la Préfecture.

Prochain rendez-vous :

- **17 mai 2021** : « Professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, les aides dont vous pouvez bénéficier pour anticiper la reprise et recruter des jeunes »
Intervenants : DRIEETS – Pôle emploi
- **25 mai 2021** : « Industriels, PME, Grandes entreprises, l'ADEME vous dit tout sur deux de ses appels à projets : le dispositif d'aide à la transition écologique des PME – les dispositifs d'aide à la valorisation du plastique recyclé »
Intervenants : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME)



JOURNÉES DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Pour accompagner les territoires dans leurs projets et dans le cadre de l'animation régionale, en lien avec le réseau des Préfectures, la Préfecture de Région Île-de-France et les Directions Régionales, l'ANCT, la Banque des Territoires, le Cerema, DHUP, l'ADEME, l'ANAH, Action Logement organisent les « Journées de la cohésion des territoires » qui se déclineront du 6 mai au 3 juin 2021 à destination des élus locaux (Maires et Présidents d'intercommunalités, adjoints à l'urbanisme, au commerce, au développement économique), référents territoriaux des programmes, services départementaux de l'État et des préfectures, opérateurs, réseau consulaire.

Informations à retrouver sur [l'invitation et le site de la préfecture de Région Ile de France](#)

Contacts et liens utiles

Préfecture - pref-covid19@val-de-marne.gouv.fr

- Numéro d'appel dédié pour les collectivités : **01 49 56 60 06** (9h - 18h)
- **Groupe de messagerie** dans l'application [Tchap](#) (*messagerie instantanée de l'Etat, Tchap est un outil ergonomique et simple d'utilisation qui garantit la protection des échanges avec des conversations privées, chiffrées et des pièces jointes inspectées par un antivirus*).

Invitation sur demande à pref-covid19@val-de-marne.gouv.fr

- **Suivi économique** : pref-covid19-suivieco@val-de-marne.gouv.fr

ARS - ars-dd94-alerte@ars.sante.fr / 01 49 81 86 04

L'ensemble des informations des ministères sont disponibles sur [le site du Gouvernement](#)
Retrouvez toutes les informations sur la situation dans le Val-de-Marne sur [le site de la préfecture](#)
Retrouvez le point épidémiologique quotidien sur [Santé publique France](#)

ANNEXE



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE PRIORITE VACCINALE EN RAISON DE LA PARTICIPATION AUX OPERATIONS ELECTORALES DES 20 ET 27 JUIN 2021.

Je, soussigné

Mme / M.

maire de la commune :, dans le département :

certifie qu'il est prévu que

Mme / M.

né(e) le / / à

- soit membre du bureau de vote n° les 20 et / ou 27 juin 2021 ;
- soit mobilisé en tant que fonctionnaire communal pour participer aux opérations électorales des 20 et / ou 27 juin 2021¹.

En raison de sa participation à une mission de service public prioritaire, la personne détentrice de cette attestation doit être vaccinée en priorité, avant le 8 juin 2021.

Cette attestation doit être prise en compte par l'ensemble des professionnels de santé, pharmacies, laboratoires, et autres organismes ou personnes habilités à vacciner dans le cadre de la campagne de vaccination COVID-19, afin de respecter la date indiquée.

Cette attestation est délivrée sous la responsabilité du maire, dans les conditions définies par le ministre de l'intérieur et le ministre de la santé.

Cachet de la mairie et signature du maire :

¹Cocher l'une des deux cases.

ANNEXE – TABLEAU DES PERSONNES NON ENCORE VACCINEES MEMBRES DES BUREAUX DE VOTE OU FONCTIONNAIRES COMMUNAUX MOBILISES LE JOUR DU SCRUTIN

Tableau de vaccination prioritaire à retourner complété à pref-vaccination-covid19@val-de-marne.gouv.fr et au plus tard le vendredi 21 mai à 12h

Qualité justifiant la priorité vaccinale ²	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Numéro de téléphone	Adresse électronique (courriel)

²S'il s'agit d'un futur membre de bureau de vote, inscrire MBV. S'il s'agit d'un fonctionnaire communal mobilisé le jour du scrutin, inscrire FC. .